

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----  
GRANDE CHANCELLERIE  
DE L'ORDRE NATIONAL  
-----

- DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE-  
ANNEE 1967 - N° 297 /PR.CH.-  
Décret portant Nominations et Pro-  
motions, à titre militaire et étran-  
ger dans l'Ordre National du Dahomey  
-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
Grand Maître de l'Ordre National,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;  
VU le Décret n°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement ;  
VU la Loi n°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois n°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Dahomey ;  
VU le Décret n°124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;  
VU le Décret n°125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;  
SUR la proposition des Ministres intéressés, et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :  
-----

Article 1er. - Sont nommés et promus, à titre militaire et étranger, dans l'Ordre National les Militaires dont les noms suivent pour prendre rang du 1er Août 1967.

a/ Au Grade d'Officier

Colonel GUIEL A. Secrétaire Général National, Grand Chancelier de l'association Nationale des Ordres Français d'Outre-Mer et leurs Amis à MARSEILLE

Médecin Lieutenant-Colonel CABANNES Louis, de la Médecine Générale - Hôpital de Porto-Novo -

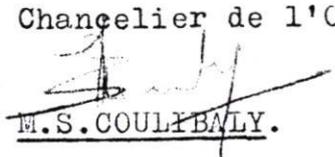
b/ Au Grade de Chevalier

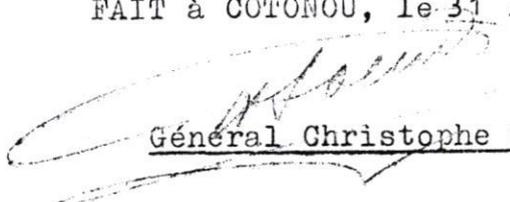
Lieutenant de Gendarmerie FRANCOIS Georges René, Chef du Bureau Technique Chargé de l'Instruction à la Direction de la Gendarmerie du Dahomey.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Par le Président de la République  
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

FAIT à COTONOU, le 31 AOUT 1967

  
M.S. COULIBALY.

  
Général Christophe SOGLO.

AMPLIATIONS